

TUNISIAN PRUDENCE FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DCEMEBRE 2013

RAPPORT GENERAL

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP -Tunisian Prudence Fund relatifs à la situation arrêtée au 31 Décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de FCP -TPF arrêtés au 31 Décembre 2013. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP TPF, ainsi que des résultats de ses opérations pour la situation arrêtée au 31 Décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons procédé à l'examen du système de contrôle interne de FCP -TPF et à l'évaluation des procédures administratives, financières et comptables. Nous n'avons pas relevé des défaillances majeures lors de l'examen des procédures de contrôle interne.

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler, à l'exception des points suivants :

2.1 Au cours de la période auditée, l'actif net de FCP TPF a été employé dans actions de sociétés cotées à un niveau qui ne respecte pas les taux d'emploi exigés de 15% à 20% d'emploi de l'actif net prévu par l'article 2 du règlement intérieur. Au 31 Décembre 2013, ce taux d'emploi est de 20,83%.

2.2 Au cours de la période auditée, l'actif net de FCP TPF a été employé en liquidités et quasi liquidités dans une proportion supérieure à la proportion prévue par le règlement intérieur du fonds, (taux prévu par le règlement est de 20% par contre taux employé est de 24,70%).

2.3 L'actif du FCP TEF a été employé en titres émis ou garantis par un même émetteur à un niveau légèrement supérieur au taux de 10% prévu par l'article 2 du règlement intérieur du fonds . En effet, au 31 Décembre 2013, ce taux d'emploi est de 10,26% pour EO CIL 2012-2.

Tunis, le 7 Avril 2014

Le commissaire aux comptes :

Fares BEN ABDALLAH

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF		Note	31/12/2013	31/12/2012
AC1	Portefeuille-titres	5-1	2 311 284	1 978 163
a-	Actions et droits rattachés		636 534	697 862
b-	Titres OPCVM		145 056	144 965
c-	Obligations et valeurs assimilées		1 529 693	1 135 336
AC2	Placements monétaires et disponibilités	5-2	754 935	1 094 217
a-	Placements monétaires		649 908	794 130
b-	Disponibilités		105 027	300 087
AC3	Créances d'exploitation		-	2 095
TOTAL ACTIF			3 066 220	3 074 475
PASSIF				
PA1	Opérateurs créditeurs	5-3	10 641	15 306
PA2	Autres créditeurs divers		-	-
TOTAL PASSIF			10 641	15 306
ACTIF NET				
CP1	Capital	5-4	2 974 546	3 010 081
CP2	Sommes distribuables		81 032	49 088
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs		8	-
b-	Sommes distribuables de l'exercice		81 024	49 088
ACTIF NET			3 055 578	3 059 169
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			3 066 220	3 074 475

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	31/12/2013	31/12/2012
PR1- Revenus du portefeuille-titres	5-5	103 945	105 252
a-Dividendes		18 169	48 845
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		85 776	56 407
PR2- Revenus des placements monétaires	5-6	20 226	42 239
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		124 171	147 491
CH1- Charges de gestion des placements	5-7	(30 766)	(40 889)
REVENU NET DES PLACEMENTS		93 405	106 601
CH2- Autres charges	5-8	(11 905)	(11 873)
RESULTAT D'EXPLOITATION		81 500	94 728
Régularisation du résultat d'exploitation		(476)	(45 641)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		81 024	49 088
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		476	45 641
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		20 045	(131 858)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(30 964)	(35 059)
Frais de négociation		-	(1 502)
RESULTAT DE L'EXERCICE		70 581	(73 690)

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2013**

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
AN1 Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	70 581	(73 690)
a- Résultat d'exploitation	81 500	94 728
b- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	20 045	(131 858)
c- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	(30 964)	(35 059)
d- Frais de négociation de titres	-	(1 502)
AN2 Distributions de dividendes	(49 080)	-
AN3 Transactions sur le capital	(25 091)	3 032 860
a- Souscriptions		
- Capital	1 218 500	7 826 100
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	(58 831)	(91 798)
- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	15 952	629
- Droits d'entrée	-	-
b- Rachats		
- Capital	(1 242 000)	(4 749 400)
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	57 715	93 598
- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	(16 427)	(46 269)
- Droits de sortie	-	-
Variation de l'actif net	(3 591)	2 959 169
AN4 Actif net		
a- - En début d'exercice	3 059 169	100 000
b- - En fin d'exercice	3 055 578	3 059 169
AN5 Nombre de parts		
a- - En début d'exercice	31 767	1 000
b- - En fin d'exercice	31 532	31 767
Valeur liquidative	96,904	96,300
AN6 Taux de rendement annuel	2,23%	-3,70%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- PRESENTATION DU FONDS

Tunisian Prudence Fund est un fonds commun de placement régi par le code des organismes de placements collectifs promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Le fonds a obtenu l'agrément du CMF N° 24-2011 du 7 Septembre 2011.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements. La BIAT est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA).

2- REGIME FISCAL

Les dividendes et les plus values provenant des actions investies par « Tunisian Prudence Fund » sont régis par les dispositions fiscales conformément à la réglementation en vigueur. Par ailleurs, les revenus de capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

3- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/13 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4.1- Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents

Les éléments de portefeuille titre et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

4.2- Evaluation des éléments du portefeuille titre

Les titres admis à la cote de la bourse de valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

4.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

5- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note 5-1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à 2 311 284 et se détaille comme suit :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif Net
Actions et droits rattachés		728 243	636 534	20.83%
ADWYA	9 007	77 699	62 473	2.04%
AETECH	2 500	16 341	14 375	0.47%
ARTES	22 373	183 215	144 261	4.72%
CARTHAGE CEMENT	13 927	50 784	46 363	1.52%
HANNIBAL LEASE	13 425	127 538	119 348	3.91%
HEXABYTE	6 400	57 232	69 120	2.26%
LANDOR	6 100	64 329	44 969	1.47%
SOTUMAG	33 086	69 035	55 452	1.81%
T-INVEST	3 384	34 906	34 862	1.14%
WIFAK	3 500	47 165	45 311	1.48%
Obligations et valeurs assimilées		1 480 736	1 529 693	50.06%
BTA 7% 02-15	480	500 736	512 451	16.77%
EO ATL 2013-1 6,25% 7 ans	2 700	270 000	280 221	9.17%
EO CIL 2012-2 6,5% 5 ans	3 000	300 000	313 378	10.26%
EO SERVICOM 2012 6,9% 5 ans	1 000	100 000	104 310	3.41%
EO SERVICOM 2012 6,9% 5ans	1 800	180 000	187 758	6.14%
EO UNIFACTOR 2013 7% 5 ans	1 300	130 000	131 576	4.31%
Titres OPCVM		152 794	145 056	4.75%
Sicav Tresor	237	24 061	24 529	0.80%
FCP VIVEO	1 085	128 733	120 527	3.94%
TOTAL		2 361 773	2 311 284	75.64%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				75.38%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Coupons nets</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>+/- valeurs latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>+/- valeurs réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2012</u>	2 076 625	8 381	25 015	(131 858)	1 978 163	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>						
Actions cotées	707 953				707 953	
Obligations de sociétés	980 000				980 000	
Titres OPCVM	65 062				65 062	
<u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>						
Actions cotées	(802 884)				(802 884)	(36 159)
Bons de trésor assimilables	(603 812)				(603 812)	5 150
Titres OPCVM	(61 171)				(61 171)	45
<u>Variation des plus ou moins valeurs latentes</u>						
Actions cotées				33 603	33 603	
Bons de trésor assimilables				(9 759)	(9 759)	
Titres OPCVM				(3 799)	(3 799)	
<u>Variation des coupons</u>		(8 381)			(8 381)	
<u>Variation des intérêts courus</u>			36 309		36 309	
<u>Intérêts courus</u>					0	
<u>Soldes au 31 décembre 2013</u>	2 361 773	0	61 324	(111 813)	2 311 284	(30 964)

Note 5-2 : Placements monétaires et disponibilité

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Placements monétaires	649 908	794 130
Disponibilités	105 027	300 087
TOTAL	(1) 754 935	1 094 217

(1) Le solde de ce poste, s'élevant au 31/12/2013 à 754 935 DT, se détaille ainsi :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
Placements monétaires		645 321	649 908	21.27%
<u>Billet de trésorerie</u>		395 321	397 955	13.02%
BT EL WIFAK LEASING 90j 6,7% 09022014	1	246 705	248 559	8.13%
BT HANNIBAL LEASE 60j 7% 27012014	1	148 616	149 396	4.89%
<u>Compte à terme</u>		250 000	251 953	8.25%
CT STUSID BANK 60j 6,6% 06022014	1	250 000	251 953	8.25%
Disponibilité		105 027	105 027	3.44%
<u>Banque</u>		105 027	105 027	3.44%
Banque		105 027	105 027	3.44%
Sommes à l'encaissement		0	0	
TOTAL		750 349	754 935	24.71%

Note 5-3 : Opérateurs créditeurs

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Compte du Gestionnaire (UGFS-NA) (1)	9 739	13 854
Compte du Dépositaire (BIAT)	902	1 452
	<u>10 641</u>	<u>15 306</u>

(1) Le solde de ce compte se répartit comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération de gestion	6 765	10 888
Charges administratives	2 974	2 966
	<u>9 739</u>	<u>13 854</u>

Note 5-4 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent comme suit :

Capital au 31/12/2012	
Montant	3 010 081
Nombre de parts émises	31 767
Nombre de copropriétaires	06
Souscriptions réalisées	
Montant	1 218 500
Nombre de parts émises	12 185
Nombre de copropriétaires nouveaux	03
Rachats effectués	
Montant	1 242 000
Nombre de parts émises	12 420
Nombre de copropriétaires sortants	(04)
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	20 045
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(30 964)
Régularisation des sommes non distribuables	(1 116)
Droits de sortie	0
Frais de négociation	0
Capital au 31/12/2013	
Montant	2 974 546
Nombre de parts	31 532
Nombre de copropriétaires	5

Note 5-5 : Revenus du portefeuille -titres :

	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des actions	17 903	47 870
Intérêts des obligations et valeurs assimilées	85 776	56 407
Revenus des titres OPCVM	266	976
TOTAL	103 945	105 252

Note 5-6 : Revenus des placements monétaires :

	31/12/2013	31/12/2012
Revenus de certificats de dépôt	2 923	29 373
Revenus des billets de trésorerie	12 565	11 219
Revenus du compte de dépôt	4 737	1 647
TOTAL	20 226	42 239

Note 5-7 : Charges de gestion des placements

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du Gestionnaire (UGFS-NA)	27 146	36 017
Rémunération du Dépositaire (BIAT)	3 620	4 872
TOTAL	<u>30 766</u>	<u>40 889</u>

Note 5-8 : Autres charges

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Frais Administratifs	11 800	11 768
Autres charges	105	105
TOTAL	<u>11 905</u>	<u>11 873</u>

6- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**6.1- Données par part et ratios pertinents**

Données par part	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	3,938	4,643
Charges de gestion des placements	(0,976)	(1,287)
Revenus net des placements	2,962	3,356
Autres charges	(0,377)	(0,374)
Résultat d'exploitation (1)	2,585	2,982
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,015)	(1,437)
Sommes distribuables de l'exercice	2,570	1,545
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,636	(4,151)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,982)	(1,104)
Frais de négociation	0,000	(0,047)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(0,346)	(5,302)
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	2,238	(2,320)
Droits de sortie	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	(0,346)	(5,302)
Régularisation du résultat non distribuable	(0,075)	0,057
Sommes non distribuables de l'exercice	(0,421)	(5,245)
Distribution de dividendes	1,545	-
Valeur liquidative	96,904	96,300

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,00%	1,34%
Autres charges / actif net moyen	0,39%	0,39%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,64%	1,60%

6.2 Transactions avec les parties liées

Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et le FCP TPF prévoit le paiement de :

- Une commission de gestion de 0,75% HTVA par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée trimestriellement.
- Des frais administratifs fixés forfaitairement à 10 000 DT hors TVA par année, calculés quotidiennement et payés trimestriellement.

La charge de la période s'élève à 38 946 DT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Commission de gestion	27 146	36 017
Frais administratifs	11 800	11 768
	<u>38 946</u>	<u>47 785</u>

Le règlement intérieur qui lie BIAT et le FCP TPF prévoit le paiement d'une rémunération annuelle, de 0,1% HTVA, sur la base de l'actif net, avec un minimum de 2 000 DT HTVA évalué en fin d'année.

La charge de la période s'élève à 3 620 DT TTC.